

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 9 DECEMBRE 2019
PROCES-VERBAL NO 28**

Page 211

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du collège de Brit.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 01 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il salue le public et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

Excusés : Madame Mercier Cornelia
Messieurs Coigny Sylvain, Liechi Nicolas, Mermod Cyril, Raselli Jonathan

Absents : Madame Delarze Lucy
Messieurs Porchet Christophe, Vigier Pierre

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour tel que présenté est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 11 novembre 2019

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

b. Communications du président

Visite du préfet : le 12 novembre, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Fabrice De Icco, nouveau préfet du district du Nord Vaudois, en place depuis le 1^{er} septembre de cette année. Monsieur De Icco a consulté les registres. Lors d'une discussion constructive, il a entendu nos remarques et nos commentaires sur le fonctionnement du conseil, sur les relations entre le législatif et l'exécutif ainsi que sur les dernières élections fédérales durant le dépouillement desquelles nous avons rencontré quelques soucis d'informatique. Le préfet nous a fait les remarques suivantes ; il a demandé que l'entier des conclusions liées aux préavis acceptés par le conseil soit reporté sur le procès verbal et que les conclusions des préavis figurent en intégralité sur les rapports des différentes commissions.

Elections communales 2021 : le Service des Communes et du Logement nous a, d'ores et déjà, transmis les dates des prochaines élections communales qui se dérouleront le 7 mars 2021 pour le conseil communal et le 1^{er} tour de la municipalité, le 28 mars pour le 2^{ème} tour de la municipalité. Selon les nécessités, le 1^{er} tour de l'élection à la syndiculture aura lieu le 25 avril, le 2^{ème} tour le 16 mai.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Pas de communications sous ce point.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Conférence sur la pollution lumineuse : j'ai trouvé que le public était peu nombreux. La présentation était intéressante. Après la séance nous nous sommes déplacés dans le village, plus particulièrement dans le quartier de Priales afin de nous rendre compte de l'abaissement à 10%. Nous avons fait

quelques mesures en chemin et nous avons constaté que certains candélabres éclairaient plus que d'autres, cela sera contrôlé. Actuellement il n'y a que la Rue de Priales qui est à 40% dès l'éclairage, à 10% de 23h à 5h et à 40% de 5h à l'extinction. La Romande Energie va installer le matériel nécessaire sur tous les luminaires du quartier d'ici au 20 décembre. Dès le 21 décembre, tout le quartier de Priales sera éclairé de la manière mentionnée plus haut. La durée prévue du test est d'environ 2 mois, elle sera adaptée en fonction des retours. Présentation des photos nocturnes du village et commentaires. Nous avons également constaté des débordements importants dans certaines rues, nous envisageons de les corriger. Nous allons étudier les aspects techniques et financiers d'un test d'extinction totale. Présentation des comptages de véhicules faits en 2016. On constate qu'il y a très peu de circulation de 1h à 5h du matin. Les tests seront poursuivis avant que la municipalité ne réponde à la motion du PS à ce sujet.

ERES : nous n'avons toujours pas reçu d'informations. Nous devons en reparler en municipalité.

ARRIBRU : le chlorothalonil est une substance utilisée dans l'agriculture, principalement pour les céréales. Une analyse faite en début d'année sur le village d'Arrissoules a révélé un problème lié à ce produit. Deux sources ont été déclarées non-conformes. Une assemblée est convoquée en janvier afin que nous recevions des détails, nous vous tiendrons informés. Heureusement, notre commune n'est pas concernée par ce problème car nous sommes en dessous des normes. Nous vous informons à ce sujet car nous sommes légalement tenus de le faire. Un affichage au pilier public est prévu ainsi qu'un article dans le Tapa-Sabllia du mois de février.

Vin de la commune : le traditionnel cadeau de fin d'année pour les conseillers communaux est disponible au bureau communal, il est constitué de 9 bouteilles.

M. Romano Dalla Piazza

Bilan des travaux sur la Rue des Vergers et l'Avenue de Mordagne : les travaux étant terminés, nous sommes en mesure de vous présenter un décompte. Rappel du projet et présentation des chiffres. Ce projet se solde avec un montant d'environ 1 million qui n'a pas été dépensé. La raison de cette différence d'environ 20 % est que les coûts des travaux de construction ont diminué dans cette période en comparaison avec les projections faites par le bureau RLJ. Les subventions pour les travaux d'entretien communaux des routes cantonales en agglomération ont été perçues, elles se montent à CHF 461'000.-- pour la première partie et à CHF 484'000.-- pour la seconde partie. Le coût net des travaux est de CHF 3'809'000.-- il a été intégralement financé par les marges d'autofinancement de la commune, aucun emprunt n'a été contracté pour ce projet.

M. Guy-Daniel Beney

Commission de naturalisation : lors de sa séance du 18.11.2019, la municipalité a validé, selon la proposition du PS, le remplacement au sein de cette commission de M. Yann Gremaud, démissionnaire, par M. Marc Jehouda. Deux représentants de la municipalité siègent également dans cette commission. C'était M. Lecourtier et moi-même. A la même date, suite à la rocade au sein de la municipalité, M. Lecourtier a été remplacé par M. Schnorf.

En outre, lors de sa séance du 19.08.2019, la municipalité a validé l'élection de M. Baptiste Antoniazza en remplacement de M. Aidan Macdonald, démissionnaire, à cette même commission.

e. Election d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux.

M. Laurent Zbinden présente, pour le PS, Mme Myriam Omenetto.

Nous passons au vote. Mme Omenetto est élue à la majorité moins 1 abstention.

Ordre du jour

1. Préavis 2019/10 Détermination du prix de vente pour les parcelles des Goilles. Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2019/10 dont les conclusions sont :

1. De fixer à CHF Fr. 320.-- le prix de vente au m2 des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2020.
2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2020. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du conseil communal.

Le préavis 2019/10 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2019/11 Budget 2020. Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Beutler

Effectivement, comme mentionné dans le rapport de la commission des finances, le compte 46 n'est pas équilibré, peut-on tout-de-même accepter le budget présenté ?

M. Philippe Moser

L'erreur ayant été détectée et étant de peu d'importance, on a convenu que le budget pouvait être accepté ainsi. La ventilation entre l'eau consommée sur la commune et celle vendue à l'ARRIBRU fera également l'objet d'un détail.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2019/11 dont les conclusions sont :

D'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2020 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	16'628'991.00
Charges	:	Fr.	16'827'180.00
Déficit	:	Fr.	198'189.00

Le préavis 2019/11 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2019/12 Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand. Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Philippe Beutler

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2019/12 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à engager un montant de Fr. 207'910.-- pour le projet de « Village Solidaire » en faveur des aînés.
2. De financer ce projet par des liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 207'910.-- sur 5 ans, compte 9165 (Projet « Villages Solidaires »).
4. D'imputer le compte d'exploitation 710.3315 (amortissement obligatoire) de Fr. 41'582.00 sur 5 ans.

OUI - 39 NON - 1 Abst - 1

Le préavis 2019/12 est accepté à la majorité

**4. Préavis 2019/13 Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique.
Dépôt du préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Romano Dalla Piazza

Je souhaite apporter une précision au sujet de l'étude géophysique. Le but était d'évaluer si un secteur était plus favorable pour réaliser un puits qui permette d'atteindre l'objectif de 300 lt/minute d'injection dans le système d'arrosage du terrain. Présentation des résultats de l'étude. Les travaux de forage vont commencer la semaine prochaine pour le rabattement de la nappe en prévision des travaux de terrassement de la salle de gym. Si vous acceptez la demande de crédit, nous réaliserons un forage supplémentaire. Nous profitons de le faire alors que le matériel nécessaire est déjà sur place. Le puits déjà réalisé ne permet pas un débit suffisant. C'est également une vision d'avenir de pouvoir disposer de nos réserves d'eau bien protégées, ne contenant pas de chlorothalonil en prévision du développement de notre commune ou de la vente d'un certain volume d'eau à l'ARRIBRU. Un puits pourrait également être utilisé à d'autres fins, par exemple dans des projets de pompes à chaleur eau/eau. Il est vrai que le projet d'investissement est conséquent si on le limite uniquement à l'arrosage du terrain de football, mais la proposition est beaucoup plus large.

M. Hanspeter Tschäni

Ce préavis ne nous propose qu'une méthode d'utilisation de l'eau, à savoir à travers la nappe phréatique. La municipalité a-t-elle considéré d'autres possibilités ? Je pense plus précisément à l'eau des toits des bâtiments scolaires qui sont à proximité du terrain de football et dont les surfaces sont importantes. Des citoyens utilisent l'eau de pluie pour l'arrosage de leur jardin et pour remplir leur bassin. La commune a-t-elle la possibilité de faire quelque chose de semblable ?

M. Romano Dalla Piazza

Nous avons tenu compte de cette possibilité, elle a été écartée. Pour disposer de 300 lt/minute pendant 90 minutes, le volume est extrêmement important. Un ouvrage doit être aménagé pour stocker cette eau. Le problème du volume de stockage est rédhibitoire en termes de coûts d'investissement et d'emplacement. Nous voulons infiltrer les eaux récupérées par les toitures. La solution d'un volume tampon a été envisagée afin d'utiliser l'eau de la nappe par le puits déjà réalisé et d'y ajouter l'eau de toitures. Nous avons eu trois avis d'experts dont deux étaient très négatifs par rapport à cette solution pour des questions d'équilibre chimique entre des eaux de précipitation très peu chargées et des eaux de la nappe plus calcaires. Cette situation pouvant générer des problèmes de gestion des pompes. L'intérêt est d'utiliser l'eau de la nappe et de restituer une grande partie de cette eau par ré-infiltration, le terrain étant doté d'une tranchée drainante.

M. Soprano Marinelli

Je suis content d'avoir entendu ces explications. Si on se réfère à l'ordre du jour, ce projet n'est économiquement pas viable. Pour plus de transparence l'objet devrait faire également mention des autres usages envisagés pour ce puits, tels que recyclage de l'eau, pompe à chaleur eau/eau. Ils vont au-delà de l'arrosage du terrain de football. Mon autre question est liée aux coûts. Le tarif de l'eau est-il identique pour l'arrosage de jour ou en période de basse utilisation, soit en soirée ou tôt le matin ? J'ai entendu que nous avons tellement d'eau la nuit que nous en perdions, mais j'ai constaté des arrosages en journée à des températures de 30°.

M. Romano Dalla Piazza

Sur le point de l'investissement, il est clair que nous ne pouvons pas l'amortir. Ce qui a convaincu la municipalité de déposer ce projet, c'est cette vision d'avenir. Elle est résumée dans le chapitre 6 du préavis. La justification du projet n'est pas purement économique, elle est aussi environnementale vu qu'il est important que nous disposions de nos ressources d'eau potable à l'endroit et au moment où nous en avons besoin. Cette nappe est à disposition et la municipalité propose d'en faire usage.

M. Bernard Krieger

L'intitulé me dérange car, si on s'y réfère, on a l'impression que nous mettons encore CHF 200'000.-- sur le terrain de football. Cela pourrait déranger les autres sociétés sportives, alors que l'utilisation de ce puits, pour le terrain, sera limitée dans le temps. Je trouve l'intitulé trompeur et je pense que vous devriez le changer.

M. Romano Dalla Piazza

C'est une question d'opportunité. Le principal objectif est l'entretien et le maintien d'une infrastructure communale, mais aussi notre volonté de disposer de l'eau également pour d'autres utilisations. Nous aurions pu moduler. L'élément déclenchant est bien le raccordement du système d'arrosage.

M. Philippe Beutler

Je ne sais pas trop quoi penser de ce préavis. Je trouve correct que la commune doive entretenir le terrain de football. Par rapport aux chiffres, je ne sais pas si l'on peut dire que nous aurons une économie de quelques milliers de francs. Aujourd'hui, le terrain est principalement arrosé par le réseau d'eau potable. Si ce projet est destiné à ne durer que quelques années, on peut légitimement se poser la question de savoir si c'est vraiment intéressant de le réaliser. Financièrement, je ne suis pas convaincu par ce préavis. En ce qui concerne les aspects techniques, pourrait-on scinder l'arrosage en deux parties ? Cela permettrait d'utiliser les puits existants. En ce qui concerne l'utilisation évoquée de pompes à chaleur eau/eau, des études ont-elles été faites pour ce qui est de la réinfiltration de l'eau ? C'est un point très important dans ce type de projets. Quels seraient nos besoins futurs en termes de chauffage ? La salle de gym triple sera chauffée au bois, sauf erreur.

M. Romano Dalla Piazza

Le débit d'injection dans le système d'arrosage automatique nécessite 300lt/minute. En ce qui concerne l'utilisation de cette ressource par une pompe à chaleur eau/eau, le débit de 300lt/minute permettrait de chauffer le projet d'agrandissement du collège avec des coûts énergétiques intéressants. Lorsque nous nous sommes posés la question de l'utilisation de cette ressource, nous étions déjà trop tard pour le chauffage de la salle de gym triple.

M. Gabriel David

La consommation d'eau pour l'arrosage du terrain de football correspond, plus ou moins, à ce que nous avons dû acheter à l'ARRIBRU cet été. Si nous n'avons pas à prélever l'eau du réseau pour l'arrosage du terrain, ce serait une excellente solution.

M. Laurent Zbinden

Comme beaucoup le savent, j'ai travaillé 10 ans dans les gazons. Il y a deux choses, un préavis qui propose des solutions pour l'avenir et la réalité. Une voiture polluée, un terrain de football aussi. Il consomme des fongicides, de l'eau et on y met des engrais. L'alternative serait de ne plus avoir de terrain de football et de faire du bio-foot. Si on accepte, et c'est normal, d'avoir un terrain de football, on doit accepter la réalité, soit qu'un terrain de football, comme un terrain de hockey sur glace, ça pollue et cela consomme de l'énergie. Je soutiens ce projet malgré son coût écologique.

M. Philippe Beutler

Je félicite M. Zbinden pour son intervention et cela m'amène à une autre question, à savoir si cela ne serait pas plus intéressant de faire un terrain synthétique.

M. Romano Dalla Piazza

Cette solution a bien entendu été évaluée. Un terrain synthétique coûte environ 1,5 million. Dans le cadre de nouvelles infrastructures, cela mérite d'être envisagé. Les joueurs, par contre, aiment bien jouer sur du gazon qui, même s'il n'est pas vraiment naturel, offre un autre contact qu'un terrain synthétique. Si nous devions faire un terrain synthétique, ce serait un terrain de plus petite dimension, qui coûterait un peu moins cher et surtout qui pourrait servir de terrain d'entraînement et décharger ainsi l'usage du terrain en gazon.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

5. Interventions individuelles

M. Bernard Krieger

Lors d'un passage à la décharge, je suis revenu avec des déchets entrant dans des sacs de 110 lt, cela veut dire que l'employé communal fait bien son travail. J'ai toutefois une question. Il a refusé du placo-plâtre qui ne va pas dans les sacs et qui ne peut plus être déposé à la décharge. Il m'a dit que je ne pouvais le déposer qu'à Yverdon. Je ne suis pas certain que cela soit très écologique d'aller jusqu'à Yverdon pour une toute petite quantité. Je me demande si nous ne devrions pas accepter tous les déchets.

M. Romano Dalla Piazza

Le placo-plâtre est effectivement une matière très problématique. On pouvait l'accepter durant un certain temps dans la benne des déchets inertes. Ce n'est plus accepté en décharge. Si on a des grandes plaques elles pourraient, à la rigueur, être acceptées dans la benne des encombrants. Pour des plus petites dimensions, il faut collecter ces morceaux et aller les jeter dans la benne des incinérables à Yverdon. Le placo est un mélange de sulfates avec du carton. L'objectif de la municipalité est de gérer au mieux nos infrastructures pour faire peser le moins possible ces charges sur la taxe forfaitaire. Quand on a de petits travaux de transformation on devrait prendre en charge l'évacuation des matériaux, comme doivent le faire les entreprises.

M. Bernard Krieger

Je vous remercie pour la réponse. Il faudrait, peut-être, informer les citoyens de ce changement et des autres changements qui pourraient se produire à l'avenir.

M. Romano Dalla Piazza

C'est vrai que cela pourrait éviter des frustrations. On va soigner la communication.

M. Philippe Beutler

Je ne suis certainement pas le seul à avoir remarqué la non-présence des journalistes lors de ce conseil et des précédents. Je trouve cela dommage. Le bureau ou la municipalité ont-ils des contacts avec la presse ? Y-a-t-il eu des frustrations ou des problèmes ? Je trouve important qu'ils assistent à nos débats afin que ces derniers soient relatés dans les journaux. Pouvons-nous prendre contact avec ces gens ?

M. Philippe Moser

Effectivement, nous avons eu un petit souci avec La Région. Ils nous ont envoyé, à plusieurs reprises, des jeunes qui ont eu de la difficulté à comprendre la teneur des débats, notamment concernant l'aménagement du territoire et la zone réservée. Ces articles sont transmis aux journalistes en place qui les adaptent à leur manière. Au final, lorsqu'ils sont publiés, ils ne relatent pas exactement les faits. Nous avons fait la remarque et dit que nous aimerions avoir une transcription claire et honnête des débats qui se déroulent dans cette salle. Une journaliste a tenté de nous interpeller en affirmant qu'elle avait très bien compris ce qui s'était dit, nous avons dû la contredire. J'ai refait un autre exercice en demandant que le texte me soit transmis avant publication, ce qui a été refusé. On m'a demandé de faire une proposition, j'ai donc écrit un article qui n'a été repris que partiellement et, de ce fait, a perdu son sens. Finalement, j'ai fait part de mon mécontentement à un membre du conseil d'administration. Ceci explique, peut être, l'absence de journaliste pour La Région. En ce qui concerne 24 Heures, tout va bien ! Mais ils ne sont pas plus présents pour autant.

Le président confirme que les rédactions reçoivent les dates de nos conseils ainsi que les documents y relatifs. Il relève également que l'absence de la presse l'attriste plus particulièrement aujourd'hui en raison de la remise du prix du mérite 2019.

M. Laurent Zbinden

Je reviens sur la transparence et la communication ainsi qu'à cette image délicate que porte l'agriculture. Je trouve bien que cela soit communiqué et je fais confiance au secteur agricole qui évolue énormément, qui sais rebondir et qui avance. C'est un secteur très surveillé. Je trouverais judicieux que la prochaine commission de gestion fasse un inventaire des produits chimiques utilisés par la voirie pour ce qui est des herbicides, par la conciergerie, par le secteur viticole de notre commune. Ce serait intéressant de savoir si on lave le linge plus propre. Je pense que l'on doit montrer l'exemple sur des secteurs qui sont très peu surveillés, sur la STEP qui coule dans le lac, etc.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Remise du prix du mérite 2019

La commission chargée de décerner ce prix, dans sa séance du 28 novembre 2019, après avoir délibéré sur huit propositions émises, a décidé de décerner le prix du mérite 2019 à nouveau à un duo. Mais cette fois, place à la fraîcheur de notre village, à la jeunesse et au sport. Pour présenter à l'assistance les candidatures de ce jour, le président passe la parole à M. Soprano Marinelli.

Cette année, le prix du mérite est décerné aux deux sœurs Noélie et Ophélie Brandt. M. Marinelli salue la famille Brandt et il demande à Ophélie de le rejoindre devant l'assistance.

Projection d'un film de présentation de Noélie, la sœur aînée, qui pratique le ski de fond, fait partie de la sélection romande et du cadre des candidats de Swiss-Ski. Noélie n'est pas présente ce soir en raison de ses études à Engelberg. Elle a 16 ans, elle a pratiqué de nombreux sports dont le triathlon, le handball, l'athlétisme, la gym, le patinage artistique avant de se consacrer au ski de fond. Elle a gagné la coupe romande, soit le classement général en 2015, 2016, 2017 et 2018. Elle est 5 fois championne romande, 3 fois en individuel et 2 fois en Team Sprints et son palmarès ne s'arrête pas là. Son ambition est, en premier lieu, de participer à la coupe du monde et aux jeux Olympique 2026.

Le sport et la compétition font partie de la vie de la famille depuis plusieurs générations. La famille Brandt s'est installée dans notre commune en 2006.

Ophélie se prête au jeu des questions posées par M. Marinelli. Elle a débuté et pratiqué le ski avec son père. Progressivement Ophélie a donné la préférence au twirling au détriment du ski de fond. Elle a été qualifiée pour les championnats suisses de ski de fond auxquels elle n'a

malheureusement pas pu prendre part. Pour ce qui est du twirling, en 2018 Ophélie a participé à sa première coupe d'Europe, son premier concours international. Elle a fait une demi-finale en solo. En 2019 elle a participé à sa première coupe du monde lors de laquelle elle a disputé une finale en team. Son ambition est d'être qualifiée pour les championnats du monde 2020 qui se dérouleront en Italie.

Le président remet les diplômes ainsi que le prix à Ophélie qui remercie le conseil communal.

Le président félicite encore une fois Ophélie et Noélie pour leur brillante carrière sportive et il leur souhaite beaucoup de plaisir et de succès pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

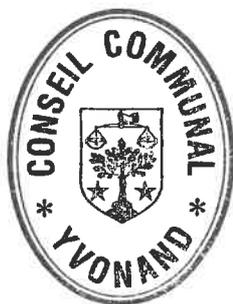
Absents : les mêmes.

Le président remercie l'assemblée pour sa participation active. Il souhaite à tous de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux à chacun. Il invite l'auditoire à participer à l'agape de fin d'année mise en place dans le hall. La séance est close à 21 h 40.

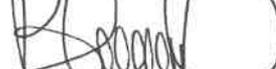
Le Président



Charles Wernuss



La Secrétaire



Nicole Bachmann